



Le CIDP rend hommage à Nelson Rolihlahla Mandela, cet infatigable militant des droits de l'homme et artisan de la paix dans le monde.



Pendant un demi-siècle Nelson Mandela n'a jamais renoncé à ses idéaux et ses principes. Chef d'État, Prix Nobel et père de sa nation, Nelson Mandela a démontré que malgré la répression, la lutte pour la justice sociale ne doit jamais être abandonnée. Il est pour nous une source d'inspiration qui nous appelle à continuer son œuvre en faveur de la démocratie et de l'égalité pour toutes et pour tous.

Mot de la ministre Marie Carmèle Rose Anne Auguste

C'est avec une grande satisfaction que je salue la production de la nouvelle lettre d'informations du Comité interministériel des droits de la personne (CIDP).

En tant que ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des droits de l'Homme et de la lutte contre la pauvreté extrême, je suis heureuse de vous présenter ce nouvel outil qui nous permettra de faire connaître les actions du Comité, son agenda et l'important travail effectué dans l'esprit constant de renouveler l'engagement pris par l'administration Martelly et le gouvernement Lamothe d'accompagner la population haïtienne dans la lutte contre la pauvreté extrême et pour construire un État de droit.

Les enjeux sont importants, nul besoin de le rappeler. La pauvreté extrême est une violation des droits de l'Homme. C'est pourquoi il

est nécessaire de tout mettre en œuvre pour l'éradiquer et, dans un souci de transparence, de faire connaître à la population haïtienne le travail effectué sur tous les fronts.

La lettre d'information du CIDP permettra de rester informés autant sur les activités régulières que sur les initiatives ciblées du CIDP dans le combat constant pour une Haïti meilleure.

Bonne lecture.

Marie Carmèle Rose Anne Auguste

ÉVÈNEMENT À VENIR

Le CIDP tiendra son premier Séminaire sur l'État et les droits humains en Haïti les 10 et 11 décembre 2013 à l'hôtel Royal Oasis, à Pétion-Ville. Le CIDP se joint au Bureau du Haut-Commissariat des Droits Humains des Nations Unies pour encourager ce premier débat sur l'État et les droits humains en Haïti et souhaite dès à présent à toutes les instances concernées une bonne et fructueuse participation.

Le Comité interministériel des droits de la personne



Contexte

Depuis la prise en fonction du président de la République, son Excellence Joseph Michel Martelly, la construction d'un État de droit constitue un sujet de grande importance.

Aujourd'hui suivant les orientations de la *Politique générale* du Premier ministre Laurent Salvador Lamothe, le gouvernement travaille dans la pers-

pective du respect et de la protection de tous les droits de la personne garantis par la Constitution et les traités et accords internationaux en matière des droits de l'Homme.

Ce choix est fondamental dans la mesure où les droits de l'Homme, la lutte contre l'extrême pauvreté, le développement économique sont incontournables et déterminants dans le cadre de la construction véritable d'un État de droit ; l'un des grands axes du plan d'action du chef de l'État, comme grand « E' » à côté de l'Énergie, de l'Emploi, de l'Environnement et de l'Éducation.

C'est dans ce contexte qu'un comité interministériel dénommé « Comité interministériel des droits de la personne » a été créé.

Mission

Le CIDP est chargé de la coordination et de l'harmonisation des politiques publiques dans le domaine des droits de l'homme afin de garantir, sans discrimination aucune, la jouissance, le respect et la défense des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, conformément à la Constitution et aux engagements souscrits Haïti.

DANS CE NUMÉRO

Mot de la Ministre	1
Le CIDP	1
Actions prioritaires	2
Plan d'intervention contre l'extrême pauvreté	2
Journée des détenus	3
Cahier des détenus	4
Distribution de paniers Grande Anse et l'Artibonite	4
Haïti à la CIDH	5
Expert indépendant des Nations Unies sur les droits de l'Homme	5
Suivi de l'EPU	6
Structure et institutionnalisation du CIDP	7
Note conjoncturelle	8

STATUT DE ROME

Adoption du Statut de Rome le 17 juillet 1998 par 120 pays participant à la Conférence diplomatique des plénipotentiaires de l'ONU sur l'établissement d'une Cour pénale internationale. Ce statut définit les pouvoirs et obligations de la CPI. Bien que créée sous l'impulsion de l'ONU, la CPI est indépendante du Conseil de sécurité, ce qui renforce sa crédibilité. De la même façon, l'adhésion au statut de Rome est volontaire.

Solidaires pour vaincre la pauvreté

Le premier objectif parmi les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) vise trois manifestations connexes de la pauvreté extrême : le manque d'un emploi rémunéré stable (« emploi décent ») et donc d'un revenu régulier au-delà de la ligne de pauvreté de 1,25\$US par jour ainsi que l'insécurité alimentaire résultante, l'achat de denrées alimentaires étant le plus souvent le poste de dépenses le plus important des ménages pauvres. L'OMD I vise ainsi à réduire de moitié la population dont le revenu est inférieur à 1,25\$US par jour; il vise aussi à réduire de moitié la population qui souffre de la faim et il s'intéresse à augmenter le taux des emplois décents et productifs pour hommes et femmes.

(source PNUD-Haïti)

Actions prioritaires 2014-2015

- Finalisation du *Plan national des Droits de la Personne*;
- Production et publication du *Rapport mi-parcours sur les avancées de l'implémentation des 122 recommandations de l'EPU*;
- Accession à la *Convention internationale pour la*

protection de toutes les personnes contre les discriminations forcées;



Le CIDP au travail

- Accession à la *Convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles*;
- Accession au *Statut de Rome*;
- Accession à la *Convention internationale pour la réduction des apatrides*.

Plan d'intervention contre l'extrême pauvreté

Plus de 15 000 chefs de famille de 25 quartiers ont bénéficié du *Plan d'intervention spéciale contre l'extrême pauvreté dans les zones les plus vulnérables* mis en œuvre par le gouvernement à l'occasion des fêtes de fin d'année et du nouvel an.

Une première distribution de paniers et bonds de solidarité a eu lieu, les 13 et 14 novembre 2013, dans les quartiers de Wharf Soleil, Cité Cannibale, Wharf Jérémie, Village Rapatrié, Truittier et Vaudreuil de Cité Soleil.

Ce programme, qui vise particulièrement les mères de famille dont les conditions de vie sont très précaires, s'étendra sur la période de novembre 2013 à avril 2014. Avec les autres parties prenantes, le bureau de la Ministre déléguée chargée aux droits humains et à la lutte contre la pauvreté extrême est en train de finaliser la planification pour une intervention regroupée dans douze autres

quartiers défavorisés de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

Dans ce plan d'intervention sociale, le gouvernement prévoit l'intégration de plus d'une centaine de mères de famille dans le programme *Ti Manman Cheri* dans les Écoles des quartiers ciblés. Dans chaque quartier, cinq classes d'alphabétisation seront mises à la disposition des bénéficiaires, un appui spécial sera fourni aux personnes handicapées. Il est également prévu d'installer des lampadaires solaires, de réhabiliter certains logements endommagés et d'implanter un programme d'agriculture urbaine. Des restaurants fixes ou cantines mobiles seront mis à la disposition des plus nécessiteux, à côté d'autres interventions prévues dans ce programme.

En six mois, ce Plan d'intervention prévoit de toucher 50 000 chefs de ménages issus de 50 quartiers défavorisés. À l'aide de mesures concrètes, le gouvernement prévoit l'intégration de 5 000 nouvelles

mères à raison d'une centaine dans des écoles des quartiers ciblés et cherche ainsi à réduire de manière significative le nombre de personnes souffrant de la faim, à scolariser un nombre maximal d'enfants et à rendre accessible les soins de santé aux habitants de ces quartiers. Des activités génératrices de revenu seront également déployées dans les quartiers précaires de différentes villes du pays à l'occasion des fêtes de fin d'année.

D'après le rapport Profil de la pauvreté 2010-2011 publié par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), le pourcentage de la population en situation de pauvreté sévère était de 45,4% dans la Grande Anse et de 40,3% dans l'Artibonite.

Le travail effectué par les différents programmes de l'administration Martelli et du gouvernement Lamothe permettra de jouer un rôle important en abaissant de façon considérable ce pourcentage de la population, avec objectif d'éradiquer la pauvreté complètement.

Journée internationale des détenus

« Unissons nos forces pour changer la vie de nos détenus ». C'est sous ce thème que la *Journée internationale des détenus* a été célébrée le dimanche 27 octobre 2013 au Pénitencier national. Dans ses propos de circonstance, la ministre Auguste a exprimé la préoccupation du gouvernement par rapport à la situation de détention dans le pays où plus de dix mille détenus sont actuellement répartis dans les dix-sept centres carcéraux établis sur l'ensemble du territoire national. La ministre Auguste a fait état de l'épineuse situation de détention préventive prolongée dans laquelle se trouvent de nombreux détenus. Des mesures sont en train d'être prises pour corriger cette situation, notamment avec la

réactivation du Bureau de contrôle de la détention préventive prolongée (BUCODEP). Des efforts sont aussi déployés par le gouvernement pour désengorger les prisons haïtiennes. En ce sens, de nombreuses constructions sont annoncées, dont la prison des femmes à Cabaret, la prison civile de Pétion-Ville et la prison civile des Gonaïves. Le Pénitencier national sera quant à lui délocalisé dans le cadre de la reconstruction du centre-ville.

En plus de la lutte contre la détention préventive prolongée, le gouvernement priorise l'approche qui consiste à donner au détenu la possibilité de se réhabiliter. Pour concrétiser cette approche, la Ministre chargée

des droits humains et de la lutte contre la pauvreté extrême a énuméré une série d'activités mises en place dans les institutions carcérales du pays. Des classes d'alphabétisation sont installées pour permettre aux détenus d'apprendre à lire et à écrire. Des cours pour ceux désirant devenir cordonniers ou tailleurs seront aussi offerts au cours de l'exercice 2013-2014.

La célébration du 27 octobre a été l'occasion pour certains détenus de mettre en valeur leur talent d'artiste. Ainsi plus d'une trentaine de tableaux réalisés par ceux-ci ont été exposés dans la cour de la prison.

Journée internationale des détenus : le gouvernement s'engage à combattre la détention préventive prolongée



« Notre but est de permettre à tous les prisonniers de s'épanouir, de s'émanciper, de se créer un état d'esprit qui leur permette de réintégrer la société, d'y réussir, d'être heureux et de rendre heureux leur entourage. Nous voulons que la prison puisse leur offrir ce que beaucoup d'entre eux n'avaient pas avant leur incarcération. Il faut que chacun ait l'occasion de se développer, de faire de nouveaux apprentissages.»
Rose Anne Auguste.

Le Cahier des détenus du Pénitencier national

Le Bureau de la ministre Déléguée chargée des droits humains et de la lutte contre la pauvreté extrême a profité des activités commémoratives de la journée internationale des détenus pour lancer, le lundi 28 octobre, un premier tirage du *cahier des détenus du Pénitencier national*.

Cet ouvrage est le résultat de 10 mois d'ateliers d'écriture, animés par l'écrivain Marvin Victor et deux jeunes peintres au Pénitencier national de Port-au-Prince. M. Victor a utilisé le livre autobiographique de Dany Laferrrière, des recueils de poè-

mes de Georges Castéra, des textes d'Arthur Rimbaud, de Jacques Stephen Alexis, *Gouverneur la rosée* de Jacques Roumain et d'autres auteurs pour amener les détenus du pénitencier à se servir des mots pour se libérer de l'enfer de la détention. Ce premier cahier, qui est le résultat des ateliers d'écriture et de dessins durant cette période, a permis à plusieurs détenus d'exprimer en mots et en images leur quotidien.

Il est possible de se procurer d'une copie en écrivant à l'adresse suivante : cidp@cidp.gouv.ht

On peut aussi télécharger la version électronique à :

<http://www.haitilibre.com/docs/cahierdesdetenusreduit.pdf>



Cahier des détenus du Pénitencier National d'Haïti
Atelier Peinture / Écriture
Décembre 2012- Octobre 2013

« *Ti Manman Cheri* » est un programme de transferts conditionnels d'espèces visant les mères de familles vulnérables dont les enfants sont inscrits et fréquentent l'école primaire. Il vise à soulager les coûts liés à l'éducation qui reste une charge importante et une cause majeure de la non-inscription et de l'abandon scolaire, notamment pour les ménages pauvres. En réduisant le coût de l'éducation, le transfert permet également des conditions de vie meilleures des ménages bénéficiaires. Plus de 112 000 mères ont déjà intégré le programme dans plus de 90 communes et à travers 640 écoles sur le territoire.



Une seconde distribution en série a lieu entre le 20 et le 27 novembre dans 19 quartiers de la zone métropolitaine : Cité 9, Cité L'Éternel, Delmas 34, Delmas 48, Fontamara, Fort Mercredi, Fort National, Grand Ravine, Haut Martissant, Bas Martissant, Rivière Froide, Sanatorium, Savane Pistache, Simon Pele, Stade Sylvio Cator, Tapis Rouge, Ti Bois, Ti Kajou, Village de Dieu.

Distributions dans la Grande Anse et l'Artibonite

Dans le cadre du programme EDE PEP, la ministre Rose Anne Auguste a procédé à la distribution de paniers de solidarité auprès de centaines de mères de famille à Dame-Marie le 17 octobre et dans l'Artibonite du 30 octobre au 4 novembre, notamment à l'Estère et aux Gonaïves.

Outre les paniers solidarité et l'occasion d'échanger avec la Ministre, environ 600 mères enrôlées dans le programme dans trois écoles de Dame-Marie ont reçu leur coupon pour avoir accès à l'allocation de Ti Manman Cheri via Uni-Transfert. La ministre leur a aussi annoncé la mise en place de six centres d'alphabétisation dans la commune de Dame-Marie. Ainsi, une centaine de mères vont pouvoir intégrer ces six classes d'alphabétisation au local de l'EFACAP de Dame-Marie dans un avenir prochain.

Dans l'Artibonite, plus de 1 500 mères sont inscrites au programme Ti Manman



La ministre Rose Anne Auguste entourée de femmes bénéficiant du programme Ti Manman Cheri à Dame-Marie

Cheri. A l'Estère environ 500 ont bénéficié des paniers solidarité offerts à l'occasion et plus du double aux Gonaïves. De plus, les bénéficiaires ont profité de la plateforme qui leur était offerte pour présenter leurs doléances et faire part de leurs suggestions concernant ce programme d'assistance sociale novateur. Onze établissements scolaires bénéficient pour le moment de ce programme dans la ville des Gonaïves.

Ces visites dans la Grande Anse et dans l'Artibonite ont fourni l'occasion à l'équipe d'animation de Ti Manman Cheri d'expliquer aux centaines de bénéficiaires le bien-fondé de ce vaste programme d'assistance sociale qui se décline en plusieurs volets, dont les programmes Ti Manman Cheri, Kore Andikape yo, Kore Ti Granmoun yo, Bonds d'urgence, le Programme d'alphabétisation et le Programme de scolarisation universelle gratuite et obligatoire (PSUGO).

Le programme EDE PEP regroupe seize projets implémentés par le gouvernement dont neuf sont exécutés par le Fond d'assistance économique et sociale (FAES) qui, sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, est l'organe d'exécution des programmes sociaux.

Conformément aux promesses électorales du Président Joseph Michel MARTELLY et à l'énoncé de la déclaration de politique générale du Premier Ministre Laurent Salvador LAMOTHE, l'équipe au pouvoir a mis en œuvre depuis plus d'un an un programme national d'assistance sociale qui vise particulièrement les familles vivant dans l'extrême pauvreté. Pour rendre plus efficaces ces actions entreprises, le gouvernement a regroupé toutes les activités d'assistance sociale à l'intérieur d'un programme stratégique dénommé : EDE PEP qui vise l'amélioration des conditions d'existence des populations ciblées.

EDE PEP s'appuie sur :

- Le transfert de cash conditionné et non conditionné, aux mères de famille, étudiants, vieillards et handicapés
- L'assistance alimentaire aux personnes en extrême pauvreté et aux écoliers et écolières
- L'éducation gratuite pour les enfants et l'alphabétisation pour les adultes
- L'appui à la relance de l'économie familiale en zone rurale et urbaine

Le programme est conçu pour être exécuté au niveau des dix (10) départements du pays, avec emphase dans les zones urbaines défavorisées et les communes identifiées en insécurité alimentaire sévère par la CNSA.

Le gouvernement veut apporter des réponses efficaces aux besoins exprimés par la population. Le souci du devoir accompli et de responsabilités oriente les actions des dirigeants et dirigeantes dans le sens de servir, et le sentiment d'avoir servi le bien-être de la population et particulièrement les couches les plus vulnérables.



HAÏTI À LA COMMISSION INTERAMERICAINE DES DROITS DE L'HOMME

Une audience spéciale sur Haïti se rapportant à la 149^e session de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) s'est tenue le lundi 28 octobre 2013 au siège de cette institution à Washington.



Cette audience a été convoquée suite à une plainte déposée par le Centre haïtien

de recherches et de développement humain (CHARDH) faisant état de la situation des enfants des rues en Haïti. Le CHARDH ayant fait défaut de se présenter, la Commission a néanmoins tenu la séance avec

la participation du délégué de l'État haïtien Me Renan Hédouville, Directeur des affaires juridiques du ministère des Affaires sociales (MAST) et membre du CIDP.

M^e Hédouville a souligné à l'attention des membres du CIDH que la question des droits de l'enfant constitue un axe prioritaire pour les plus hautes autorités haïtiennes. Il a fait état des efforts qui sont faits visant le renforcement du cadre juridique de la protection des enfants, entre autres en ratifiant de nombreux instruments internationaux tels que:

-La Convention relative aux droits de l'enfant;

-La Convention N° 138 portant sur l'âge minimum;

-La Convention N° 182 portant sur les pires formes de travail des enfants;

-La Convention de La Haye portant sur l'adoption internationale.

Par ailleurs, la création du CIDP a été également évoquée comme un acquis indéniable en matière des droits humains et des droits de l'enfant dans la mesure où le MAST est présent au sein de cette structure et se charge du volet des droits économiques, sociaux et culturels, conjointement avec d'autres comme celui de l'Éducation nationale, de la Santé publique et le ministère de la Culture.

Les enfants font partie intégrante de la politique sociale du gouvernement de la République. Le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), sous la direction du ministre Charles Jean Jacques, a pour mission de l'appliquer. Le MAST est représenté au sein du CIDH par Me Renan Hédouville.

Rencontre avec Gustavo Gallón, expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'Homme en Haïti

Le 23 septembre dernier, la ministre Rose Anne Auguste a rencontré dans son bureau à Pacot l'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'Homme en Haïti, M. Gustavo Gallón.

Le but de la mission M. Gallón était d'analyser la situation des droits humains dans le pays pour préparer un rapport et faire des recommandations à présenter au Conseil des droits de l'Homme en mars 2014. Il a profité de son séjour pour visiter Port-au-Prince et Jacmel, rencontrer les autorités haïtiennes, des membres de la société civile, du corps diplomatique ainsi que les représentants la MINUSTAH. Il a aussi visité quatre camps de déplacés ainsi que deux prisons, avec le souci d'échanger avec les multiples acteurs haïtiens pour se forger une opinion personnelle sur la situation des droits de l'Homme dans le pays



La ministre Auguste a abordé avec son interlocuteur différents thèmes importants liés aux efforts déployés pour garantir l'État de droit en Haïti en fonction des

recommandations des prédécesseurs de M. Gallón, notamment la réforme du système carcéral, la poursuite des efforts de la réforme judiciaire, le renforcement des structures étatiques pour lutter en faveur de l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Haïti et finalement la mise en place du CIDP.

Dans son communiqué de presse, M. Gallón a affirmé : « Je constate avec satisfaction que le gouvernement a manifesté sa volonté de mettre en œuvre ces recommandations et je salue la création du Comité interministériel des droits de la personne. »

La Ministre a profité de la visite de l'expert indépendant pour réaffirmer l'engagement de son gouvernement à œuvrer pour l'établissement de l'État de droit, le respect des droits sociaux, culturels et politiques de la population.

Le Rapport périodique de mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant a été présenté le 25 octobre pendant un atelier de validation qui réunissait des représentants du gouvernement, du CIDP et de la société civile.

Ce rapport est acheminé au ministère des Affaires étrangères depuis la mi-novembre pour être soumis au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. Haïti a ratifié en 1994 la Convention relative aux Droits de l'enfant qui fait obligation à l'État de présenter un rapport détaillé tous les cinq ans sur les progrès réalisés en matière de protection des droits des enfants.

Le 20 décembre prochain le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) fêtera son 20^e anniversaire. Créé lors de la mise en œuvre d'une exigence de la Conférence mondiale de Vienne pour les droits de l'homme de 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le HCDH est une des agences spécialisées de l'ONU qui a pour but de promouvoir, de contrôler et de renseigner sur le respect du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Il représente l'engagement du monde envers les idéaux universels de la dignité humaine et son mandat unique est de promouvoir et de protéger tous les droits de l'Homme.

Pendant ses 20 années d'existence, le HCDH a entre autres permis d'améliorer considérablement la situation des droits des femmes, des enfants, des handicapés, des victimes de la traite tout en appuyant divers mécanismes, dont la Cour pénale internationale et en répondant aux nouveaux problèmes liés aux droits de l'Homme comme les droits des personnes âgées, ainsi que le droit à la vérité, à un environnement sain, à l'eau et l'assainissement, et à l'alimentation.

Suivi de l'Examen périodique universel

Parmi les sous-comités qui constituent le CIDP, un des plus importants est celui chargé de faire le suivi sur les recommandations faites par l'Examen périodique universel (EPU). L'EPU est établi par la Résolution 60/51 du 15 juin 2006 alinéa C point 5 de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est un processus unique en son genre qui consiste à passer en revue tous les quatre ans les réalisations de l'ensemble des États membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'Homme.

Cet examen est mené par les États sous les auspices du Conseil des droits de l'Homme et fournit à chaque État membre l'opportunité de présenter à ses pairs les mesures qu'il a prises pour améliorer la situation des Droits de l'Homme sur son territoire et ainsi remplir ses obligations en la matière.

Le jeudi 7 novembre, les membres du sous-comité en charge de faire le suivi de l'EPU du CIDP se sont réunis pour faire le point sur l'avancement des travaux en ce qui concerne le rapport de mi-parcours à produire relativement à l'application des recommandations faites à Haïti.

En tout, 136 recommandations ont été faites par l'EPU, dont 122 ont été ac-

ceptées par le gouvernement haïtien, 3 avec réserves et 14 momentanément rejetées. Quelques unes de ces recommandations sont relatives à la poursuite des efforts en vue de la réduction de la pauvreté, à la lutte contre la violence faite aux femmes, jeunes filles et enfants, à la ratification et la possibilité d'adhérer à divers pactes internationaux, à l'amélioration du système pénitentiaire, du système judiciaire et du système d'identification nationale et au renforcement de l'État de droit.

D'autres recommandations portent sur la ratification de certaines conventions et traités dont la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants. À cet effet, le rapport de cette réunion des membres du sous-comité de l'EPU a permis de constater des avancées notables qui mèneront vers la ratification de plusieurs traités tels que :

La Convention sur la disparition forcée;

Le Protocole facultatif sur la vente et la prostitution d'enfant;

Quant à elles, la *Convention contre la torture* ainsi que la *Convention pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille* ont été signées par Haïti mais n'ont pas encore été ratifiées au Parlement haïtien. Par contre, la *Convention de la Haye de 1993* a été ratifiée par le parlement haïtien depuis le 11 juin 2012 alors qu'Haïti a adhéré au *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)* le 8 octobre 2013.

Le Comité produira bientôt son rapport de suivi de mi-parcours, rapport qui sera alors présenté au Parlement au début 2014 avant d'être acheminé au Conseil des droits de l'Homme, au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, à Genève.



Réunion du sous-comité du CIDP chargé de faire le suivi de l'EPU

Structure du CIDP

Le CIDP se compose des personnalités suivantes :

- La ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté extrême : Président;
- Le ministre des Affaires étrangères;
- Le ministre de la Justice et de la Sécurité publique;
- Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales;
- Le ministre des Affaires sociales et du Travail;
- Le ministre à la Condition féminine et aux Droits des Femmes;
- Le ministre de la Santé publique et de la Population;
- Le ministre de la Culture;
- Le ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Les membres qui siègent au CIDP sont :

- Unité juridique de la Primature : M^e Anita Dolma
- Présidence : Yves Rody Jean
- Ministère des Affaires étrangères : M^e Pierre Tony Melodin
- Ministère de la Justice : M^e Faillère Bazalais
- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales : M^e Myrthée Thébaud
- Ministère des Affaires sociales : M^e Renan Hédouville
- Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes : M^e Marie Tessa Pétion et Mimose André
- Ministère de la Santé publique et de la Population : Elcie Nicole Dalexis et M^e Rubens Cadet
- Ministère de la Culture : Ernst Louissaint
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle : M^e Emmanuel Jean

Institutionnalisation du CIDP

Trois sous-comités ont été créés par regroupement de secteurs en fonction des droits et deux sous-comités en fonction de l'exécution des actions prévues. Une exception a été faite pour la cellule de « Lutte contre la pauvreté extrême » qui est permanente et qui est composée de représentant des organismes suivants : CNIGS, CNSA, FAES, IHSI, ONI et ONPES (voir encadré plus bas).

Le CIDP est présidé et coordonné par la ministre Déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté extrême

Les trois sous-comités constitués en fonction des droits sont :

1- Sous-comité des Droits économiques sociaux et culturels (DESC)

Droit des personnes âgées, des handicapés, des enfants, des femmes; droit au travail, au logement décent, à la santé, à l'éducation et à l'alimentation.

Au sein de ce sous-comité, nous retrouvons la Cellule de valorisation et de la promotion culturelle qui concerne les droits linguistiques, d'auteur, à la liberté de conscience, des cultes, à l'information et aux loisirs.

Composition de la Cellule de lutte contre la pauvreté extrême

- Centre national de l'information géo-spatiale (CNIGS) :
Glamamine Opont
- Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) : Eli Appoléon
- Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) : Hamel Cazeau
- Fonds d'assistance économique et sociale (FAES) : Kinder Heidegger
- Office national d'identification (ONI) : Lapierre Albertho et Lenord François
- ONPES : Schmied St Fleur

2- Sous-comité de la Protection de l'environnement

Accès à l'eau, droit à la jouissance collective et équitable des ressources naturelles, promotion de l'hygiène publique, aménagement des bassins versants et protection de la biodiversité.

3- Sous-comité de la Justice et de la sécurité publique.

Le Secrétariat technique du CIDP

Le CIDP dispose d'un secrétariat technique qui organise son travail autour des différentes thématiques d'intervention que sont :

- 1- promotion, recherche, étude et recommandations;
- 2- enquêtes et suivi des décisions du CIDP et des politiques publiques dans le domaine des droits de l'Homme;
- 3- Lutte contre la pauvreté extrême;
- 4- Concertation avec la société civile et autres institutions impliquées dans le domaine des droits de l'Homme.

Note conjoncturelle sur la création du CIDP

Le CIDP est préoccupé par la décision du gouvernement dominicain d'appliquer l'Arrêt 168-13 du Tribunal constitutionnel de la République dominicaine dénationalisant les citoyens dominicains d'ascendance haïtienne, des citoyens qui sont nés et vivent en République dominicaine depuis 1929.

Le CIDP salue les efforts de toutes les parties prenantes pour accompagner les populations qui se retrouveront momentanément dans le besoin en attendant que les autorités des deux pays trouvent des solutions diplomatiques basées sur la compréhension mutuelle afin d'assurer les droits fondamentaux des Dominicains d'origine haïtienne touchés par ces mesures jugées discriminatoires et injustes.

La création du CIDP arrive dans un contexte d'urgence pour rompre avec la confusion et les pratiques qui induisent la population en erreur. Le droit des citoyens à la vérité doit être respecté. Une des priorités du CIDP est d'ouvrir un espace de débat sur la multidimensionalité du concept du droit au terme de la structuration de notre secrétariat technique. Le CIDP entend mettre autour d'une même table tous les secteurs concernés dans cette expérience de valorisation de la vérité dans ce pays où la valeur humaine souffre souvent d'un grand déficit.

En reconnaissant le droit de veiller au respect par le pouvoir en place des prescrits démocratiques, le CIDP estime urgent de rappeler à tous et à toutes la responsabilité qui revient à chaque citoyen et à chaque citoyenne de protéger le droit de la population à la vérité et à l'objectivité dans l'analyse et l'interprétation des faits dans la gestion de la crise complexe qui frappe notre société depuis plusieurs années et dont la portée a été aggravée par le drame du 12 janvier 2010.

Le CIDP tient à attirer l'attention de la population sur la grande dérive qui menace notre nation, dérive qui se nourrit de la division distillée dans le corps social, au gré de la défense d'intérêts divergents n'ayant souvent rien à voir avec les aspirations du peuple haïtien.

La manifestation de la vérité, particulièrement dans la distribution du droit et de la justice, constitue le fondement sur lequel est construit l'État de droit. Le CIDP vise à nous unir et nous mobiliser pour relever les défis colossaux qui y font obstacle ainsi qu'à notre développement : la pauvreté, l'exclusion, la faim et l'analphabétisme.

L'administration Martelly et le gouvernement Lamothe sont arrivés au pouvoir dans un contexte où la société haïtienne était encore en proie à une crise profonde. La pauvreté, l'échec du modèle de développement en place, les incessantes commotions politiques, la crise du savoir et les désastres naturels ont non seulement appauvri davantage notre pays, mais surtout ont provoqué des traumatismes qui expliquent certains comportements allant à contre-courant des progrès économique et social.

Voilà pourquoi le gouvernement a choisi d'orienter ses actions en fonction d'une stratégie de proximité, dans la transparence la plus totale, avec les communautés vivant dans la précarité et d'autres secteurs vitaux de la nation.

Le CIDP est une structure responsable interpellée par un certain obscurantisme qui ne fait que détruire l'essence de la société haïtienne. L'apprentissage de la démocratie s'effectue par essais et erreurs, avec son lot de perturbations et s'inscrit dans une longue marche au bout de laquelle les peuples savent garder leur cohésion et finissent par réussir. Le CIDP croit de son devoir d'attirer l'attention de tous et de toutes sur le droit à la protection et à la sécurité de la population face aux conséquences de la crise qui secoue la société.

Le CIDP invite la population à continuer de faire preuve de jugement pour éviter de tomber dans les pièges de toute stratégie menant à des naufrages collectifs. Il en appelle à l'observation d'une posture citoyenne favorable au maintien de la paix sociale. Il formule aux acteurs sociaux son intention marquée de continuer à déployer davantage d'efforts pour garantir les droits de tous et chacun et d'encourager une gestion saine de la chose publique, dans un souci de transparence, d'équité et de vérité qui mènera à l'Haïti fière et heureuse que nous nous efforçons tous de construire.